

Lettre d'info *municipale*

Edito

Notre souhait est de mettre les habitants au centre de la politique communale. Ce projet semble être compris car vous êtes déjà nombreux à participer. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 214 inscrits dans les commissions participatives, 25 réunions publiques (GAP et commissions), 7 groupes action-projet au travail (et bientôt 13 cet automne, voir page 8). Qui a prétendu que les citoyens ne s'intéressent plus à la chose publique ?

Les décisions que nous prendrons seront d'autant plus légitimes qu'elles auront été préparées en commun préalablement. C'est notre préoccupation majeure : ouvrir les portes de la Mairie pour que chacun puisse s'exprimer et participer, accompagner les énergies individuelles et collectives diverses afin qu'elles s'épanouissent à Saillans. Ainsi une multitude de dossiers peuvent être menés de front. La démocratie participative, ce n'est pas de la discussion perpétuelle, mais bien des actions collectives qui produisent des résultats. À toutes celles et ceux qui n'ont pas encore participé, nous disons "rejoignez les autres habitants" car de grands dossiers nous attendent : salle des fêtes, aménagement du village, soutien à l'économie et aux producteurs locaux, solidarité intergénérationnelle, renforcement de la vie associative et culturelle...

L'équipe municipale de Saillans

Lettre d'information municipale

Mode d'emploi

C'est un lien privilégié avec la population saillansonne, qu'elle y réside en permanence ou de façon intermittente. Sa parution sera fréquente mais la préservation des ressources naturelles (le papier en l'occurrence) et les possibilités offertes par internet nous conduisent à privilégier les supports virtuels dans notre démarche de communication.

Ceci étant, tout le monde n'est pas équipé des outils électroniques et informatiques nécessaires pour recevoir des « e-mails » ou se rendre sur le site internet de la Mairie ; même parmi ceux qui sont équipés, un certain nombre ne sont pas familiarisés avec ce mode de communication et l'utilisent peu. A ce propos, rappelons que Saillans dispose d'un Club Informatique très vivant, ouvert tous les jours ou presque, où, moyennant un abonnement annuel de 60€, les adhérents peuvent se former à l'utilisation d'un ordinateur, utiliser gratuitement ceux du Club, et participer à des sessions de formation ciblées en fonction des demandes des adhérents.

La Lettre d'information « version papier » restera néanmoins en service pour les inconditionnels... ou pour ceux qui veulent dès maintenant commencer un album-souvenir des années 2014-2020 à Saillans !

Cette première Lettre d'information municipale tirée sur papier est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres du village. Vous trouverez ci-dessous un encart à découper destiné à ceux qui souhaitent continuer à la recevoir :

- **sous forme papier** > complétez ce coupon et renvoyez-le à la Mairie
- **sous forme mail** > complétez ce coupon ou inscrivez-vous directement sur le site www.mairiedesaillans26.fr, rubrique « Lettre d'information municipale. **Si vous avez déjà reçu l'agenda communal par mail, vous n'avez pas besoin de faire cette démarche.**

Inscription à la Lettre d'info

Nom Prénom _____

souhaite recevoir la lettre d'information municipale sous forme :

mail : j'indique mon adresse email si je n'ai pas déjà reçu l'agenda communal

papier : mon adresse _____



MAIRIE : Accueil et Services

Attention, la mairie est ouverte au public uniquement les matins du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures.

Il est possible d'avoir une entrevue l'après-midi mais uniquement sur rendez-vous.

• **Accueil, informations générales, réservation de salles communales, demandes de titres d'identité, de passeport** (Patricia Eigeldinger).

• **Eau potable, réseau d'assainissement**

Demande de branchement, communication de vos relevés de consommation : vous pouvez nous faire parvenir vos demandes de branchement et vos relevés de compteur d'eau par téléphone, à l'accueil ou par un agent sur rendez-vous selon la situation. En cas de difficulté au sujet du relevé ou de la facturation, n'hésitez pas à nous le faire savoir par écrit.

Les analyses de qualité des eaux de baignade et de consommation sont affichées en mairie et consultables sur les sites www.eaupotable.sante.gouv.fr, <http://baignades.sante.gouv.fr>

• **Déménagement, travaux, livraison par camion** (Olivier Yrles). Le garde champêtre répond à vos demandes d'occupation de voirie. Il veille au respect de l'ordre public et à la mise en œuvre des diverses mesures de police rurale.

• **Urbanisme** (Muriel Martin)

Pour vos projets, la consultation du Plan Local d'Urbanisme (approuvé en février 2008) ou toute question relative à vos droits et aux démarches à effectuer en vue de travaux ou d'installation modifiant la surface ou l'aspect extérieur de votre bien (déclarations préalables, demandes de permis de construire, de certificats d'urbanisme) : Muriel Martin répond à vos demandes, en coordination avec la Direction Départementale des Territoires, laquelle instruit les dossiers.

• **Etat civil** (Muriel Martin/Patricia Eigeldinger à l'accueil). Formalités liées aux naissances, mariages, décès : Muriel Martin. Délivrance de copies d'actes d'état civil, informations relatives aux concessions dans le cimetière : Patricia Eigeldinger (plus de 500 concessions ainsi qu'un columbarium).

• **Inscription sur les listes électorales** (Muriel Martin) : se présenter entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.

• **Autres formalités diverses** : vous devez vous présenter en mairie pour les déclarations de feux, de puits, de possession de chiens dangereux, etc.

• **Les écoles maternelle et primaire Saillansannes**
Ecoles publiques Diane Lometto - Place Maurice Faure

Maternelle : 04 75 21 54 32

Primaire : 04 75 21 52 48.

- L'école maternelle compte 3 classes. Elle dispose d'une salle de motricité récente, et l'accès direct au jardin public de la cour via le terrain multisports permet aux enseignantes d'en faire bénéficier les enfants dans le cadre scolaire.

- L'école primaire compte 4 classes.

Inscriptions : en mairie avec le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant, un justificatif de domicile et le certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée s'il y a lieu. Ces pièces sont transmises aux écoles par nos soins, avec l'autorisation d'inscription du maire.

Attention : l'inscription est nécessaire à l'entrée en CP y compris pour les élèves issus de l'école maternelle communale.

Tous les formulaires administratifs officiels (urbanisme, inscriptions diverses) sont disponibles sur le site www.service-public.gouv.fr, avec leur notice explicative.

Les assistantes sociales du Centre Médico-Social de Die vous reçoivent en mairie sur rendez-vous à prendre au 04 75 22 03 02 (Centre Médico-Social - Place des Cordeliers - 26150 Die).

Une orthophoniste reçoit en mairie sur rendez-vous les enfants le mercredi et jeudi de 9h à 18h30.

Le Centre Communal d'Action Sociale : le CCAS est un établissement public composé, à Saillans, de 4 conseillers municipaux élus par le conseil municipal et de 4 membres nommés par le maire, choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Il a pour rôle de mettre en place une action sociale dans la commune. Cela consiste notamment à orienter, conseiller les personnes en situation sociale difficile, et éventuellement à intervenir, dans certains cas, pour apporter une aide financière.

Une nouvelle secrétaire de Mairie à partir de septembre :
présentation de **Caroline Postaire** dans la prochaine lettre d'info

Passeports

Les documents à fournir :

- formulaire Cerfa de demande de passeport rempli et signé (en mairie) ;
- 2 photos identiques, récentes et aux normes, timbres fiscaux à 86€, pour une personne majeure, 42€ entre 15 et 18 ans, 17€ pour les moins de 15 ans
- copie intégrale d'acte de naissance, datée de moins de 6 mois (fournie par votre commune de naissance) ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (avec attestation du parent dont le nom figure sur le justificatif si celui-ci n'est pas au nom du demandeur, et sa carte d'identité) ;
- un justificatif de nationalité française (CNI en cours de validité) ;
- l'ancien passeport ;
- pour un mineur : livret de famille, jugement de divorce le cas échéant, signature du formulaire de demande par les deux parents pour les enfants naturels ou de parents divorcés.

Marché de Saillans du Dimanche

Le marché regroupe une centaine de commerçants durant la période allant de mai à fin août.

Le marché alimentaire se tient uniquement Place de la République.

Les autres produits sont commercialisés Place du Prieuré, Grande Rue, et Rue du Docteur Illaire pendant cette période, où la grande rue est piétonne.

Le reste de l'année le marché se tient Place du Prieuré et Place de la République et regroupe en moyenne une trentaine de commerçants.

Lors de la vogue du mois d'août, le marché est déplacé pour être exceptionnellement installé Boulevard de l'Écho.

La gestion du marché est effectuée par le garde champêtre Olivier YRLES et son suppléant Pascal GRIMAUD.

Les commerçants sont tenus de fournir les documents attestant d'une activité de commerçants non sédentaires (assurance, carte de commerçants, etc.). Les placements se font selon les abonnements et l'ancienneté.



Une initiative intéressante de producteurs a reçu le soutien de la municipalité :

Un MARCHÉ de PRODUCTEURS LOCAUX ET BIO en semaine à Saillans durant l'été.

Le marché a lieu le mercredi sur le parvis de l'Eglise. Une dizaine de producteurs ont répondu à l'appel. La liste des producteurs et leurs coordonnées sont disponibles sur www.mairiedesaillans26.fr et sur simple demande à la mairie. Les élus tiennent à favoriser les petits producteurs du territoire pour :

- leur donner une meilleure visibilité et inciter les habitants à acheter leurs produits,
- permettre qu'une agriculture locale (et ses paysans) puisse encore exister face à la concurrence des grandes exploitations et du marché mondial,
- favoriser les pratiques qui respectent l'environnement et qui n'utilisent pas de produits nocifs engendrant des coûts pour la collectivité.

L'équipe municipale

Etat civil

NAISSANCES

TOCHE—MASSOULIER <u>Garance</u> , Jeanne, Louise	12 février 2014	Saillans (Dôme)
KLOECKNER <u>Loric</u> , Eliot, Aaron	18 mai 2014	Valence (Drôme)
PASCAL <u>Jolan</u> , Gérard, Guy	23 mai 2014	Valence (Drôme)
BEYLIER <u>Diane</u> , Eugénie, Fiona	21-juin 2014	Saillans (Dôme)

RECONNAISSANCES

TOCHE <u>Nicolas</u> , Alain	6-janvier 2014	Saillans (Drôme)
KLOECKNER <u>Nicolas</u> , Michel, Elie	4 avril 2014	Saillans (Drôme)

MARIAGES

12 juillet 2014	BONNOT <u>Sylvain</u> , Claude, Georges et Malfay <u>Patricia</u> , Eliane, Stéphanie
19 juillet 2014	BERNARD <u>Laurent</u> , Guillaume et DESCAMPS <u>Caroline</u>

DECES

NAVAILLES <u>Jean-Pierre</u>	12 janvier 2014	Saillans (Drôme)
BAUDET <u>Claude</u>	29 janvier 2014	Crest (Drôme)
GIOJA <u>Sibylle</u> , Marie, Bernadette	20 février 2014	Crest (Drôme)
GRANGEON épouse MARTIN <u>Irène</u> , Berthe	3 avril 2014	Saillans (Drôme)
GRASSOT veuve BAESBERG <u>Micheline</u> , Anne, Henriette	30 avril 2014	Die (Drôme)
AUDRA <u>Simone</u> , Irène	18 juin 2014	Valence (Drôme)
DEGALLAIX <u>Michel</u> , Marie	8- juillet 2014	Crest (Drôme)

Photos souvenir

Ce ne sont que des moments photographiques (choix exhaustif), et bien d'autres événements auraient mérité être mentionnés.



Photo : Christine Seux

Carnaval le 29 mars



Photo : Michel Morin

Nettoyage berges Drôme le 20 mai



Photo : Anne-Marie Croiset

Festival latino mai 2014



Photo : Michel Morin

Fête du vélo le 14 juin



Photo : Michel Morin

Journée des pompiers le 14 juin

Les fanfares à Saillans le 13 juillet



Photo : Michèle Sauvageot

Photos souvenir



Photo : Michel Morin

Cérémonie du 8 mai



Photo : ©Dauphiné Libéré / Hélène Boyer

Lectures bords de drôme le 18 juin



Photo : Michel Morin

Cérémonie du 21 juillet



Photo : ©Dauphiné Libéré / Hélène Boyer

Baptême de l'air aux écoliers de Saillans le 21 juin



Photo : Pierre-Jean Dardier

Fête Saint Jean, berges de Drôme le 23 juin



Photo : Michel Morin

Remise de diplômes de bravoure, le 14 juillet



Photo : Ania Ostiecka

Kermesse de l'école le 28 juin 2014

Ancienne perception : projet de construction de 2 immeubles d'habitation

Compte-rendu de la réunion d'information sur le projet d'habitation à la place de l'ancienne perception du 14 juin

Annie Morin, 1^{ère} adjointe, présidait la réunion, à laquelle participaient MM. Trujillo et Esteves, respectivement Directeur Général et Secrétaire Général de S.D.H. (Société pour le Développement de l'Habitat), maître d'ouvrage du projet, ainsi que M. Traversier, architecte du projet.

Le projet initié par l'ancienne municipalité prévoit la construction d'un ensemble d'appartements, de parkings, de garages et de bureaux.

Un premier bâtiment, sur l'emplacement de l'ancienne perception, comprendrait un plateau polyvalent de bureaux ainsi qu'une salle de réunion au rez-de-chaussée, réservés pour la Mairie. Au-dessus et sur trois étages, seraient construits 8 appartements de type T2 et T3 avec des terrasses côté ouest, en accession à la propriété (de 159 000 à 194 000 € TTC, hors garages). Parmi ces 8 appartements, 2 ont déjà été réservés. Les autres appartements sont actuellement en vente. Des brochures de présentation sont disponibles en mairie et SDH se tient à disposition pour informer sur les conditions et les modalités de réservation et de vente.

Un second bâtiment construit en-dessous du premier comprendrait 16 appartements, de type T2/T3 de 50 à 70 m, réservés à la location sous conditions de ressources (logement social). L'accès piétons, différent de celui du premier immeuble, se ferait par la calade.

Sous les deux immeubles, 26 garages et 7 places de parking seraient créés ; 5 garages seraient réservés pour la Mairie de Saillans et 6 seraient réservés à la location par SDH. Les 15 garages restants seraient à vendre à des particuliers (de 12 000 à 14 000 € TTC). L'accès aux garages se ferait par la calade, avec un sens unique pour la descente et pour la montée.



photomontage côté Mairie



photomontage côté terrasses

L'ensemble des appartements serait adapté aux personnes à mobilité réduite. Le chauffage collectif serait à granulés-bois, relié au réseau communal existant, après convention établie avec la Mairie. Les entreprises retenues pour la construction ont été choisies après appel à candidatures et offres de prix. Elles sont toutes originaires de Drôme/Ardèche.

Contact SDH

Christian ESTEVES, 4 et 6 rue Pasteur 26003 Valence Cedex - 04 75 81 39 39 - christian.esteves@sdh-constructeur.fr

Le dossier SHD avec des photomontages et le compte-rendu complet de la réunion publique sont consultables en mairie et sur www.mairiedesaillans26.fr.

Point d'avancement sur le projet d'habitation à la place de l'ancienne perception

Où en est le projet ? Les données à connaître

Un compromis entre la Mairie et la société SDH a été signé pour la vente du bâtiment et du terrain de l'ancienne perception. La vente définitive ainsi que l'engagement des travaux par SDH ne débiteront qu'une fois vendus (en pré-réservation) 40% de la surface d'appartements en accession à la propriété. A l'heure actuelle, il manque encore une à deux ventes pour que le projet puisse démarrer.

Pour la réalisation de cette opération immobilière, l'ancienne équipe municipale a obtenu des subventions, au titre de « projet structurant », dont une grande partie sera caduque si le projet ne commence pas avant fin décembre 2014. Sans ces subventions, le projet sera fortement remis en cause.

Le bâtiment de l'ancienne perception est inutilisable, il a été partiellement démolé et est actuellement déclaré désaffecté. Si ce projet sous maîtrise d'ouvrage SDH ne se réalise pas, ce bâtiment risque de rester en l'état un certain temps, temps nécessaire à monter un nouveau projet avec son plan de financement et de subventionnement. A titre d'information, et pour avoir une idée des délais, le projet actuel a nécessité plus de quatre ans de travail par l'ancienne équipe municipale.

Les avantages et les limites de ce projet. La reprise du dossier par la nouvelle équipe municipale.

Ce projet présente des avantages certains pour l'intérêt local de la commune de Saillans.

Douze nouveaux logements sociaux seront créés à loyers plafonnés et modérés, dans le respect des normes d'accès aux personnes à mobilité réduite, mais également d'isolation thermique et acoustique. Ce projet s'inscrit dans la lutte contre l'étalement urbain.

Par ailleurs, une nouvelle salle de réunion et d'activités, facilement accessible en rez-de-chaussée, sera créée : elle répondra en partie aux problèmes récurrents de manque de locaux sur Saillans, et d'accessibilité au conseil municipal pour les personnes handicapées. Des bureaux construits et acquis par la Mairie seront loués au Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (actuellement hébergé place du Prieuré), ce qui lui permettra de maintenir son activité sur le village.

Cependant, à l'heure actuelle et en l'état, ce projet comporte également de sérieuses limites, sur les-

quelles nous travaillons pour trouver des améliorations.

La première limite concerne l'accès aux 33 places de parkings et au bâtiment du bas (appartements en location). Le seul accès prévu se fait par la calade. Or cette voie, outre son caractère patrimonial reconnu, est à la fois étroite et en forte pente (de 12 à 15%). C'est un accès piétons actuellement privilégié pour l'ensemble du quartier de la Bourque. En outre, la calade débouche sur la place de la mairie qui est elle-même fortement fréquentée, constituant un carrefour central pour la circulation à la fois des véhicules et des piétons. Ce nouvel afflux de voitures pose donc problème. Une solution alternative est actuellement à l'étude et en négociation, afin de construire un autre accès routier et de conserver la calade en accès réservé aux piétons.

La seconde limite concerne l'intégration architecturale et paysagère des nouveaux bâtiments, de type « moderne », dans le cœur du village constitué essentiellement de bâtiments anciens, relevant d'une architecture traditionnelle de la région. Les élus sont sensibles aux inquiétudes manifestées par les habitants lors de la dernière réunion publique, concernant tant la forme générale des bâtiments (et en particulier la présence de terrasses et des décrochements que cela implique), que le choix des couleurs et matériaux de finitions (menuiseries, enduits, ...). Ces aspects sont actuellement en cours de discussion avec SDH et son architecte ainsi qu'avec les Architectes des Bâtiments de France pour mieux connaître et comprendre les choix réalisés, et étudier les marges de manœuvre existantes.

En conclusion, et pour des raisons budgétaires et de logement social, l'équipe municipale souhaite que ce projet se concrétise. Elle travaille actuellement à l'amélioration de ce projet, pour maintenir en l'état la calade actuelle et pour influencer l'aspect architectural des bâtiments.



Quelques chiffres du projet SDH

Coût total Mairie est de l'ordre de 500 000 € (achat des bâtiments neufs et aménagement travaux divers).

Il est financé à 2/5 par la vente de l'ancienne perception, à 2/5 par des subventions.

Le solde devrait être compensé par :

- **des ressources fiscales de taxe d'habitation (20 logements) et de taxe foncière :**
- **les recettes fiscales issues de la Taxe Locale d'Équipement,**
- **la participation au raccordement à l'égout,**
- **une participation pour le branchement au futur réseau de chaleur,**
- **ainsi que les montants des locations de bureaux.**

Les commissions et GAP sont ouverts, participez vous aussi, amenez vos envies, idées, disponibilités et compétences...

Commissions thématiques et groupes action-projet : Inscriptions et rappel de quelques principes

Il existe 2 espaces où les habitants peuvent intervenir :

- les commissions thématiques
- les groupes action-projet (GAP)

Les 7 commissions thématiques sont des espaces de **réflexion collective**. Elles auront lieu une ou deux fois par an et leur objectif est d'informer sur les actions passées, en cours et à venir, et de proposer aux élus des actions-projets.

Les groupes action-projet sont créés pour un objectif précis et limité dans le temps : **préparer un dossier qui sera soumis aux élus**.

L'implication des habitants dans les commissions et groupes action-projet doit être précédée d'une ins-

cription individuelle (une association peut mandater un représentant).

Les inscriptions peuvent se faire en mairie ou sur internet. Un document 'Mode d'emploi' sera remis à cette occasion (*document téléchargeable sur le www.mairiedesaillans26.fr ou disponible en mairie*). Les groupes action-projet sont proposés par les commissions thématiques et par les élus. L'inscription dans une commission thématique n'entraîne pas automatiquement une inscription à un groupe action-projet.

Dans l'Agenda participatif du site internet, vous retrouvez toutes les dates des prochaines rencontres.

13 groupes action-projet (GAP) en septembre 2014

Les habitants travaillent et s'impliquent pour leur village

Animation du village

Jeunes/Adolescents

Transparence-Information

Aménagement grande rue/Faubourg du Temple

Rythmes Scolaires

Extinction de l'éclairage public la nuit

Sensibilisation à la protection de la rivière Drôme

Favoriser la transmission des commerces existants quand le problème se pose et la recherche de locaux pour les créations d'activité (1^{ère} rencontre en septembre)

Centre de ressources d'activités et de compétences

local à la disposition des professionnels
(1^{ère} rencontre en septembre)

Salle des fêtes (1^{ère} rencontre en octobre)

Stationnement et circulation à Saillans (1^{ère} rencontre en octobre)

Social : diagnostics, états des lieux de ce qui existe
(1^{ère} rencontre en octobre)

Organisation de l'entraide sociale
bénévolat structuré, aides diverses pour les personnes seules (démarches, déplacement, neige, chaleur) (1^{ère} rencontre en septembre)

Un groupe action-projet « Mettre en valeur l'offre touristique » se mettra en place début 2015.

Commission finances

La réforme des rythmes scolaires

Élues référentes : Christine Seux, Isabelle Raffner

Les élèves jeunesse de Saillans ont démarré une concertation concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 4 temps de travail. Les groupes actions projets (G.A.P) ont permis à près d'une quarantaine de personnes de travailler sur ce sujet :

- **22-04-14** - Élaboration d'une charte sur ce que nous voulons pour les enfants ; cette charte a été validée par l'ensemble des participants.
- **16-05-14** - Recensement des ressources du territoire en termes d'activités pour les enfants. Un classement par thème a été choisi : *je joue, je bouge, je découvre et je crée.*
- **16-06-02** - Mise en adéquation de la charte avec les textes officiels.
- **26-06-14** - Travail avec nos collègues des finances sur le financement de la réforme des rythmes scolaires à Saillans.

En parallèle, élaboration d'un PEDT (Projet Éducatif Territorial) en lien étroit avec le Groupe d'Appui Départemental.

Un questionnaire de pré-inscription auprès des parents montre que 110 enfants fréquenteront les Temps d'Activités Péri-éducatifs les lundis, mardis et jeudis dont près d'une quarantaine de maternelle.

Actuellement, élaboration de la déclaration en Accueil de Loisirs pour Mineurs (ACM) auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et de Jeunesse et Sports.

L'urgence réside maintenant dans l'embauche d'un(e) coordinateur(trice) motivé(e) et enthousiaste afin de travailler une grille d'activités pour la rentrée et de recruter des animateurs.

Important aussi :

Dates d'inscription

- Les lundi 25 août de 13h à 18h
- le mardi 26 et mercredi 27 août à la mairie de 8h à 13h en commun avec le périscolaire

En savoir plus sur le site de la mairie

Voici les nouveaux horaires de l'école :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ÉLÉMENTAIRE	8h30 – 12h	8h30 – 12h	8h30 – 12h	8h30 – 12h	8h30 – 12h
	14h – 15h30	14h – 15h30	pas de cantine	14h – 15h30	14h – 16h
MATERNELLE	8h30 – 11h 50	8h30 – 11h 50	8h30 – 12h	8h30 – 11h 50	8h30 – 11h 50
	13h50 – 15h30	13h50 – 15h30	pas de cantine	13h50 – 15h30	13h50 – 16h
TAP	15h30 – 16h30	15h30 – 16h30		15h30 – 16h30	



Les jeunes/les ados à Saillans

Un GAP Jeunes/Adolescents a démarré et se poursuivra durant l'été. Des orientations ont déjà été définies.

La motivation de nombreux citoyens qui ont participé et continuent de participer aux GAP concernant la Jeunesse est très dynamisante et nous remercions les participants pour toute l'énergie qu'ils nous offrent.

La municipalité recherche

- un **COORDINATEUR** (titulaire ou stagiaire BAFD) mais aussi :
- des **ANIMATEURS** titulaires ou stagiaires

et lance un appel aux bonnes volontés :

Afin d'organiser au mieux ces temps, toutes compétences associatives, ou individuelles nous intéressent.

Envoyer CV et lettre de motivation au binôme Jeunesse: jeunesse@mairiedesaillans26.fr

Infos Associations saillansonnnes

Demandes de subventions mode d'emploi

La municipalité de Saillans est soucieuse de la qualité de la vie associative et culturelle, socle important de dynamique et de bien-être commun. Elle souhaite répartir le plus équitablement possible et avec transparence le budget de 2015 alloué à l'aide aux manifestations et associations locales.

1- A la Mairie de Saillans :

Soutien aux associations ou animations particulières
A faire avant le 15 février 2015.

Fournir :

- le bilan de l'année 2014 (compte d'exploitation + avoirs en banque et en caisse)
- le budget prévisionnel 2015 faisant apparaître les besoins

Des conseils peuvent être demandés auprès des élus Finances afin que les demandes soient complètes (finances@mairiedesaillans26.fr).

2- Au Conseil Général :

Fonctionnement et éventuellement l'investissement.
Mêmes pièces à fournir avant le 15 septembre 2014 pour une aide en 2015

Compléter par un devis pour l'investissement

3- A la Région par le biais du CDDRA :

Coordonnées en Mairie ou sur le site du CDDRA
<http://www.territoires.rhonealpes.fr>

Elles concernent les animations spécifiques (exemple : festivals)

Dossier à remplir par l'association au plus tôt pour 2015.



Claxonner dans le tunnel n'est plus obligatoire. Mieux vaut ralentir et allumer ses feux. L'ensemble des habitants du quartier est excédé par les répétitions sonores. Merci pour eux.



Photo : @Hélène Boyer

Privés, vous avez des locaux inoccupés et vous souhaitez les louer :
informez la municipalité, des demandes régulières nous parviennent.

*A savoir***La traversée de la RD93, depuis le Point I jusqu'à la gare.**

Peu de temps après les élections, des parents d'élèves se sont mobilisés pour signaler la dangerosité de la traversée de la RD 93. Une pétition a recueilli 250 signatures, les élus ont relayé leur inquiétude au niveau départemental.

Une rencontre avec les autorités du département et du service des routes a eu lieu le 16 mai 2014. Suite à des mesures faites en 2011, 42% des automobilistes dépassent la vitesse autorisée dans la tranche 70-80 km/h. Ces résultats démontrent la nécessité de renforcer le caractère urbain du futur aménagement de l'accès à Saillans et de la gare en tenant compte des déplacements doux (vélos, piétons...), projet que la municipalité souhaite de toute urgence ! De nouveaux rendez-vous seront pris avec tous les acteurs en septembre.

A court terme, les décisions suivantes ont été prises :

- Une signalisation du passage piétons renforcée.
- Mise en place d'un radar pédagogique dans le sens Die-Crest à hauteur du pont.
- Des mesures de vitesse réalisées une fois le dispositif en place.
- Un rappel des consignes au chauffeur sera donné pour stationner à la gare.
- Maintien d'un personnel mairie pour faire traverser les enfants les matins de septembre à fin décembre.

En concertation avec le département, la circulation des bus par le centre du village devrait reprendre au début de l'année 2015.

**Attention, désormais la circulation dans la Grande Rue est limitée à 20km/h.**

Les cyclistes ont la permission de la prendre à contre-sens : SOYEZ PRUDENT.

Stationnement au fossé

Le stationnement Place du fossé et dans les rues alentour est un souci quotidien et depuis les travaux de la Grande Rue de mauvaises habitudes persistent et gênent les Saillansons.

Vous êtes nombreux à souhaiter vous arrêtez 3mn

Vie communale

pour acheter votre pain, votre journal ou retirer de l'argent au distributeur, mais bien souvent des voitures y stationnent déjà depuis plus de 15 minutes, amenant souvent des bouchons.

Pourtant on n'est pas à Paris !

A Saillans nous sommes à 2 ou 3 mn à pied d'une place de stationnement (bord de Drôme, point I, Place du Prieuré, Mairie, Boulevard de l'Echo, la Bourque...). Changeons nos comportements pour le bien vivre ensemble et laissons le Fossé libre comme l'air !

La municipalité n'hésitera pas à sanctionner les abus d'une amende de 35€ (photo à l'appui).

De nouveaux parkings déportés pour le marché

Depuis le 14 juillet une nouvelle signalétique renforcée invite nos visiteurs à se garer sur un nouvel emplacement aux Samarins. Une fois garés, ils sont guidés par une signalétique jusqu'au pont Algoud, soit 5 mn de marche !

La poste

Son représentant départemental est venu nous annoncer une modification des horaires d'ouverture du bureau de Saillans. Malgré la farouche opposition de la municipalité qui a interpellé le conseiller général Mr Serret en charge de ces questions, la mise en place de ces horaires sera effective début août : ainsi le bureau sera désormais fermé le mercredi après-midi et ouvrira le vendredi à 9h30 au lieu de 9h00 habituellement. Par contre la négociation a permis de repousser la fermeture à 17h00 tous les jours, excepté le mercredi et le samedi.

La mairie fera une évaluation de ces horaires auprès du public afin d'avoir son avis avant d'engager à nouveau des pourparlers avec la Poste.

Raccordement postal

Les personnes qui n'ont pas reçu leur numéro doivent se présenter en mairie pour récupérer leur plaque.

Aménagement de la Grande Rue

Élus référents : Michel Gautheron, André Oddon

Réfection de la voirie

Les travaux au Faubourg du Temple reprendront le 1^{er} septembre 2014 pour trois mois, jusqu'au 30 novembre. Il est rappelé que le trottoir ne peut être que côté Sud.

Les réseaux de canalisations ont été réalisés au carrefour de la Soubeyranne, du Faubourg du Temple, de la Grande Rue, du Prieuré.

Arbres de la Grande Rue

Une prospection est en cours auprès de pépinières françaises pour acheter 4 arbres différents. Une demande expresse a été faite d'agrandir les fosses afin d'avoir une croissance normale des arbres et assez de place pour un mélange terre-pierre (afin d'éviter les racines en surface).

Mobilier

Des devis ont été demandés à des entreprises locales pour la réalisation de deux banquettes et un banc simple assise, en bois et métal, ainsi que des corbeilles à papiers dans le même style.

Huit pots de 83 cm de hauteur et quatre de 1 m seront installés en septembre/octobre 2014 avec des végétaux ligneux à la place des jardinières béton et bois. Le choix de la couleur sera arrêté lors du comité de pilotage du 21 août 2014.

Les problèmes d'odeurs des déversoirs d'orage ont été réglés; si c'est insuffisant d'autres solutions seront mises en œuvre à l'automne.

Vivre longtemps au village, santé, social

Élues référentes : Annie Morin, Agnès Hatton, Cécile Calloud

La première action sociale de la municipalité a été la mise en place du CCAS.

- Une charte a été élaborée ainsi qu'un tableau des permanences (voir page 12). Il est donc déjà opérationnel.
- Le 24 juin, la 1^{ère} commission thématique « Vivre longtemps au village – santé – social » a réuni 30 personnes. 5 sujets se sont dégagés de la réflexion :

- 1) Création d'une maison pour tous pour favoriser le lien intergénérationnel, avec activités culturelles (films, échanges, rencontres).
- 2) Organisation de l'entraide sociale en structurant le bénévolat, aides diverses pour les personnes seules ou isolées (déplacement, courses, démarches administratives, problèmes liés à la neige, ou canicule).
- 3) Meilleure lisibilité des services à la personne, relais.
- 4) Diagnostics, recensement de ce qui existe au niveau social.
- 5) Structure style foyer logement.

Les groupes action-projet ont été proposés aux élus (voir page 8).

Vie communale**Le CCAS EST LE CENTRE COMMUNAL DES AFFAIRES SOCIALES**

C'est un établissement administratif communal obligatoire.

Il est autonome par rapport à la commune c'est-à-dire qu'il a un conseil d'administration propre composé :

- du maire, Vincent BELLARD, président de droit
- de 4 membres du conseil municipal : Annie MORIN, Agnès HATTON, David GOURDANT, Fernand KARAGIANNIS

et de 4 membres nommés par le maire :

- Un représentant des associations familiales : Clément ROUSSEAU
- Un représentant des associations de retraités : Evelyne TERRAIL
- Un représentant des personnes handicapées : Virginie LOISY
- Un représentant d'une association d'insertion : Cécile CALLOUD

Il a un budget indépendant de celui de la mairie.

Il a pour objet de recevoir les personnes en difficultés et de les aider soit :

- pour les diriger vers divers services
- pour les aider à remplir des dossiers
- pour pallier des moments difficiles sous forme d'aide d'urgence tel que des bons alimentaires
- pour recevoir les demandes de logements et les faire suivre aux organismes intéressés.

L'assistante sociale reçoit sur RDV en Mairie de Saillans tous les 2^{ème} et 3^{ème} lundis du mois

Pour les RDV s'adresser au centre médico-social de Die au 04 75 22 03 02

Permanences CCAS en mairie

lundi	10h-12h / 14h-17h	Annie Morin
mercredi	9h-12h / 14h-17h	Agnès Hatton
vendredi	9h-12h / 14h-16h	Cécile Calloud

Economie Production locale - petite synthèse

Élus référents : David Gourdant, Fernand Karagiannis

La matière n'a pas manqué en ce qui concerne le secteur Economie Production locale depuis le mois de mai.

- Gestion des autorisations des terrasses des restaurants et cafés de Saillans
- Mise en place d'un agenda d'été pour les concerts avec notamment l'accord trouvé avec l'ensemble des acteurs concernés sur une interdiction de concerts en soirée le dimanche et

lundi.

- Recherche de locaux : plusieurs professionnels recherchent des locaux, notamment un dentiste qui souhaite installer un cabinet secondaire (création d'un groupe d'action-projet spécifique à la rentrée sur cette problématique).
- Relais et information aux commerces locaux sur la campagne "A deux pas, le commerce de proximité, ça vous change la vie !" de la chambre de commerce du 8 au 18 octobre 2014.
- Relais et information sur les aides de l'intercommunalité pour les travaux nécessaires à l'accessibilité des commerces d'ici 2015.
- Contact avec l'Office du tourisme afin d'avoir une meilleure synergie au niveau des informations données aux habitants.
- Marché : le travail d'Olivier Yrles, le garde et de Pascal Grimaud est à mettre en valeur, car la gestion du marché dominical est vraiment compliquée. La municipalité souhaite que ce marché se perpétue, ne soit déplacé que d'une manière exceptionnelle. Elle accompagne les 2 placiers pour gérer les conflits et apporte un soutien aux producteurs locaux et bio pour la création du marché d'été (mise en place d'une banderole et communication).

La commission thématique "Economie Production locale" a eu lieu le 24 mai et 3 groupes action-projet (GAP) ont été sélectionnés par les participants (voir page 8)

A noter : bientôt création d'un espace co-working au-dessus du Club informatique (réseau d'espaces de télétravail dans la vallée de la Drôme) porté par l'intercommunalité.

**Energie Environnement Mobilité - petite synthèse**

Élus référents : Sabine Girard et Joachim Hirschler

La première commission participative Mobilité Environnement Energie s'est tenue le 21 mai et a regroupé 30 participants. Trois projets sont ressortis prioritaires et deux d'entre eux ont déjà donné lieu à la création de Groupes Action-Projet.

Un premier groupe action-projet a été créé au sujet l'extinction de l'éclairage public la nuit. Une propo-

sition a été faite aux organismes de sécurité (gendarmerie et pompiers) et au Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme avant d'être présentée aux Saillansons le mercredi 30 juillet.

Le second groupe action-projet créé concerne la sensibilisation et l'incitation à la protection de la rivière Drôme et de ses abords. Le projet consiste en l'installation de containers à ordures ainsi que de panneaux de sensibilisation au niveau des principaux points d'accès à la rivière. Les premiers panneaux seront mis en place pour expérimentation dès cet été : vers le monument commémoratif près du tunnel, au croisement de la D493 et D93, au départ du chemin de Cachepou, au dépôt à sel du Collet, ...). Merci à la dizaine de participants qui ont prêté leurs mains, leurs plumes ou leurs pinceaux pour cette réalisation.

Le 3^{ème} projet concerne une Veille et une relecture du PLU au regard des enjeux environnementaux. Un GAP sera créé sur ce projet.

Extinction nocturne de l'éclairage public.

Le projet a été lancé en 2012, et repris en mai 2014, avec trois enjeux principaux :

- Environnemental : réduction des consommations d'électricité et des pollutions liées à la production d'électricité.
- Economique : réduction réaliste de 50% du budget Eclairage public, total de 10 000 €/an environ.
- Sociétal : concrétiser la transition énergétique dans nos vies quotidiennes, changer notre relation avec la biosphère (pollution lumineuse, etc.).

Pour la réalisation du projet, on propose de diviser l'année en 3 « saisons » :

- **Été, du 15 juin au 15 septembre,**
- **Mi-saisons, du 1^{er} avril au 14 juin et du 16 septembre au 30 octobre,**
- **Hiver, du 1^{er} novembre au 31 mars,**

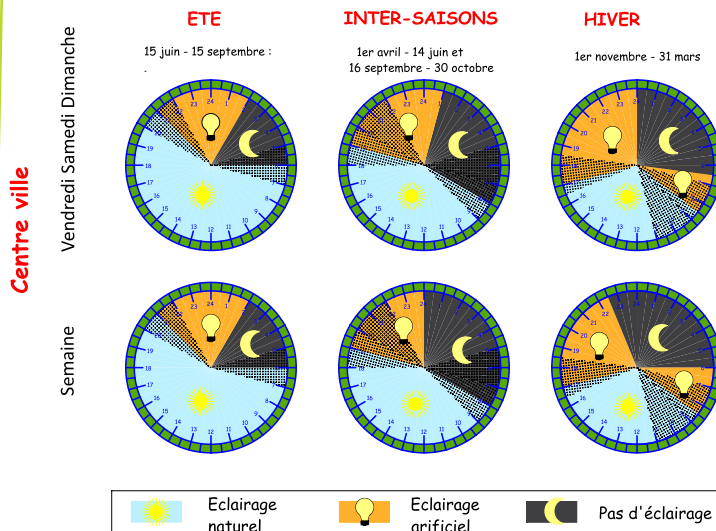
Des jours spéciaux : pas d'extinction le 24 et 31 décembre, aucun éclairage le 31 octobre (fête d'Halloween) et pour la nuit des étoiles.

De plus, le village comprendrait deux zones :
Le centre-ville et la Route Royale
Les quartiers (tout le reste)

Horaires d'extinction : (voir schémas)

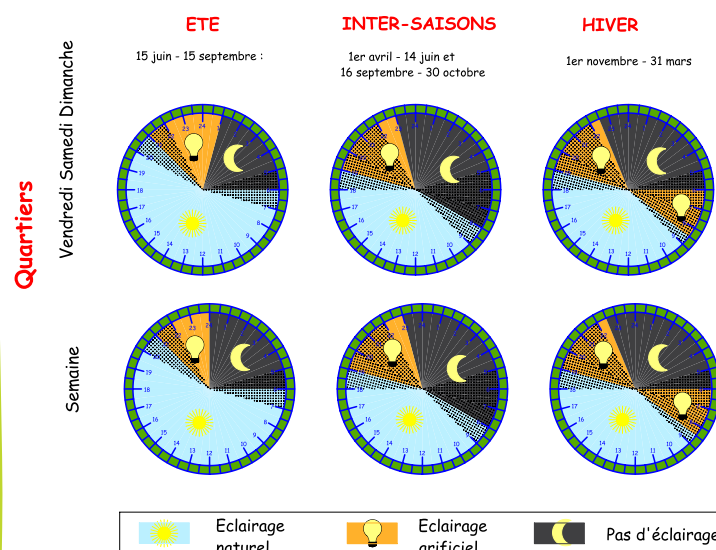
Eclairage Saillans Proposition pour une meilleure utilisation de l'éclairage public

La mise en service est réalisée en fonction de la date par une horloge astronomique



Eclairage Saillans Proposition pour une meilleure utilisation de l'éclairage public

La mise en service est réalisée en fonction de la date par une horloge astronomique



Ces propositions ont été validées par les élus référents, puis présentées à la Gendarmerie et aux Pompiers, envoyées au Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) pour étude avant une réunion publique d'information le 30 juillet. Une expérimentation de 6 mois aura lieu après validation du SDED.

Municipalité : favoriser l'accès à l'information

Notre volonté de permettre à toutes et tous l'accès à l'information, ce principe de base d'une démocratie locale, est une des priorités de l'équipe municipale.

Un groupe d'action-projet Transparence-Information a présenté aux élus une stratégie en ce sens. Elle a été approuvée et sera mise en place très prochainement.

Cette stratégie comporte trois grands axes : des panneaux d'affichages, un site internet et une lettre d'information.

Panneaux d'affichage

4 types de panneaux d'affichage sont envisagés :

- 1) **Etat Civil** (naissances, mariages, décès) en Mairie.
- 2) **Infos réglementaires** (liste des arrêtés municipaux, comptes rendus des Conseils municipaux) (en Mairie, Place du Fossé, parvis de l'église, quartiers des Samarins, des Chapelains, de Trélaville).
- 3) **Informations municipales** (en Mairie, Place du Fossé, parvis de l'église, quartiers des Samarins, des Chapelains, de Trélaville).
 - des informations pratiques
 - rappel des arrêtés municipaux
 - coupures d'eau, etc.
 - travaux,
 - réglementation sur les feux
 - ...
 - le contenu de la lettre d'information mensuelle communiqués,
 - appel à volontaires,
 - l'agenda de la vie municipale : commissions, groupes de travail, conseils municipaux, comités de pilotage,
 - l'agenda culturel et associatif fourni par l'Office du Tourisme.
- 4) **Panneaux d'expression libre** (Place du Fossé et parvis de l'église).
Accès libre sans clé, réservé aux habitants et associations de la commune de Saillans

Ils ont été commandés et seront mis en place, nous l'espérons, pour fin septembre.



Site internet

<http://www.mairiedesaillans26.fr>

Le nouveau site internet de la mairie est déjà en place. De nombreuses informations sont d'ores et déjà accessibles, notamment, les comptes rendus des conseils municipaux (depuis 2013 pour le moment, ensuite vous aurez accès à tous les comptes rendus depuis 2008) et aussi ceux des comités de pilotage, des commissions participatives et des groupes action-projet... sans oublier ceux de l'intercommunalité.

Mais il y a aussi des informations municipales : arrêtés divers, événements qui se déroulent sur Saillans et aussi un agenda spécifique : «l'Agenda participatif». Le groupe d'action-projet Transparence-Information continue sa réflexion pour améliorer et mieux structurer le contenu.

La lettre d'information municipale

Vous avez entre les mains le premier numéro. Elle a été distribuée à tous les habitants. L'objectif est d'informer mieux et plus souvent. Les prochaines seront régulières (mensuels ou tous les 2 mois), le nombre de pages sera fonction de l'actualité. Cette lettre d'information sera envoyée par email et, pour celles et ceux qui n'ont pas internet, imprimée. Des lettres d'informations ponctuelles seront aussi envoyées en cas de besoin.

Un journal municipal annuel est aussi prévu avec une synthèse du travail des habitants et des élus (ce qui a été fait dans les différentes commissions, dans les groupes de travail et par l'équipe municipale). Il sera imprimé en couleurs et contiendra beaucoup plus de photos.

Vie communale**Les relations aux médias**

L'expérience de la démocratie participative à Saillans intrigue, et nous recevons de nombreuses sollicitations, à la fois de médias (presse, télévision, radio), mais aussi d'associations, d'artistes ou de chercheurs. Les élus ne sont pas les seuls concernés et de nombreux habitants ont également fait part de leurs expériences à des journalistes ou des artistes. **Nous ne démarchons personne**, mais pour autant nous accueillons fréquemment des curieux. L'équipe municipale pour sa part a décidé de mettre en place un petit groupe d'élus en charge de répondre à ces sollicitations.

Si répondre à ces sollicitations peut prendre du temps, et nous prenons garde à ce que cela ne se fasse pas au détriment des affaires locales, c'est également une démarche enrichissante et utile. Communiquer sur notre expérience est une façon de prendre du recul sur nos propres actions, et peut nous aider à nous améliorer. Cela permet également d'archiver et de conserver la mémoire de cette histoire particulière. Enfin, partager cette expérience c'est aussi permettre à d'autres élus ou

habitants de la tenter.

Contact média et sollicitations de la mairie : relation@mairiedesaillans26.fr

On a parlé de nous dans :

Le Crestois, le Diois, le Dauphiné Libéré, Rue 89, Philosophie Magazine, France Inter (« Service Public »), Le Monde Magazine, L'âge de faire, Le Paysan07.

Projets d'habitants

Nous avons la chance d'accueillir deux projets vidéo portés par des habitants de la commune. Sarah Jacquet et Jérémie Jorrand préparent un film documentaire sur la démocratie participative. Un collectif de 12 vidéastes lance un projet de « film participatif » portant sur l'expérience vécue par les Saillansons autour de cette expérience politique alternative. Saillans a aussi constitué une étape de la « route des utopies » du photographe Bastien Brillard, et un beau reportage photo est en ligne sur le site :

<http://bastienabicyclette.com/>.

**Expression libre**

Dans les prochains lettres d'information municipale et sur le site internet, les associations pourront présenter un projet, un événement, faire appel à de l'aide. La rubrique est aussi ouverte aux habitants qui pourront s'exprimer sur une actualité de la commune. L'article doit être obligatoirement signé. La municipalité se réserve le droit de publication et indiquera à l'auteur les raisons éventuelles d'un refus.

Intercommunalité

Statuts de la 3CPS disponibles sur www.mairiedesaillans26.fr ou sur simple demande en mairie
Un dossier plus complet est prévu dans le prochain numéro.

Communauté de Communes du Crestois Pays de Saillans Coeur de Drôme**Membres de la Communauté de Communes du Crestois Pays de Saillans Coeur de Drôme :**

Piérgros-La Clastre – Mirabel et Blacons – Aouste Sur Sye – Saillans – Aubenasson – Vercheny – La Chaudière – Espenel – Aurel – Saint Benoit en Diois – Véronne – Saint Sauveur en Diois – Chastel Arnaud – Rimon et Savel et Crest.

Président : **Gilles Magnon** (Piérgros-la-Clastre) • 1^{ère} vice-présidence : Economie **Béatrice Rey** (Crest) • 2^{ème} vice-présidence **Paul Vindry** (Mirabel et Blacons) • 3^{ème} vice présidence – Finances _ Fibres ADN **Denis Benoît** (Aouste s/Sye) • 4^{ème} vice présidence – Sport Animation gestion des bâtiments **Caryl Fraud** (Crest) • 5^{ème} vice-présidence – Social crèche micro-crèche **Marie-Christine Darfeuille** (Espenel) • 6^{ème} vice-présidence – STEP – déchets **Yvan Lombard** (Crest) • 7^{ème} vice-présidence – Tourisme et Agriculture **François Pégon** (Saillans et conseiller général)

Membres du bureau : **Gilles Magnon** (Piérgros-la-Clastre), **Jean-Pierre Point** (Crest), Philippe Hugghe (Aouste), **Maryline Manen** (Mirabel-et-Blacons), **Franck Monge** (Vercheny), **Jean-Louis Baudoin** (St Benoît)

Commissions avec des élus de Saillans : Aménagement habitat et énergie (Agnès Hatton), Finances (Agnès Hatton, François Pegon), Sports (Vincent Beillard), Sociale (Vincent Beillard), Environnement (Agnès Hatton), Tourisme (Vincent Beillard)

La motion du conseil municipal du 25 avril 2014 suite aux votes des vice-présidents et du bureau au sein de l'intercommunalité sera présentée dans la prochaine lettre d'info.



Contacts

Compétences et commissions de la mairie de Saillans

Vincent BEILLARD, maire

Annie MORIN, 1^{ère} adjointe

maire1ereadjointe@mairiedesaillans26.fr

Aménagement, travaux, sécurité

André ODDON, Michel GAUTHERON

travaux@mairiedesaillans26.fr

Vivre longtemps au village, santé, social

Annie MORIN, Agnès HATTON

social@mairiedesaillans26.fr

Enfance, jeunesse, éducation

Isabelle RAFFNER, Christine SEUX

jeunesse@mairiedesaillans26.fr

Associations, sport, loisirs, culture et patrimoine

David GOURDANT, Vincent BEILLARD, Annie MORIN

associations@mairiedesaillans26.fr

Economie & production locale

Fernand KARAGIANNIS, David GOURDANT

economie@mairiedesaillans26.fr

Environnement & énergie

Sabine GIRARD, Joachim HIRSCHLER

environnement@mairiedesaillans26.fr

Finances & Budget

Dominique BALDÉRANIS, Agnès HATTON,

Annette GUEYDAN

finances@mairiedesaillans26.fr

Référents Transparence-Information

Christine SEUX, Fernand KARAGIANNIS

commissions@mairiedesaillans26.fr

Référents Gouvernance et sollicitations médias

Vincent BEILLARD, Sabine GIRARD, Agnès HATTON,

Fernand KARAGIANNIS

relation@mairiedesaillans26.fr

Autres conseillers municipaux

François PEGON, Charles DESBOIS

Elus à l'intercommunalité

Vincent BEILLARD, Agnès HATTON, François PEGON

Conseiller général

François PEGON

pegon.francois@wanadoo.fr

Vous voulez rencontrer un élu ?

Rien de plus simple, prenez RDV par mail ou téléphonez au 04 75 21 51 52.

Permanences élus

	9-12h	14-17h
lundi		
présent(e) en mairie	J. Hirschler, A. Morin	V. Beillard, A. Morin
disponible à distance	I. Raffner, M. Gautheron, D. Gourdant F. Karagiannis, J. Hirschler, M. Gautheron, D. Gourdant	
mardi		
présent(e) en mairie	D. Gourdant	D. Gourdant
disponible à distance	Christine, D. Gourdant	A. Morin
mercredi		
présent(e) en mairie	Agnès	V. Beillard
disponible à distance	A. Morin, M. Gautheron, A. Gueydan	A. Morin, M. Gautheron
jeudi		
présent(e) en mairie	I. Raffner, Ch. Seux	V. Beillard, F. Karagiannis (15h)
disponible à distance	D. Gourdant	S. Girard, M. Gautheron, D. Gourdant
vendredi		
présent(e) en mairie	A. Oddon, S. Girard A. Oddon, V. Beillard, F. Karagiannis (15h)	
disponible à distance	J. Hirschler, M. Gautheron, D. Gourdant	J. Hirschler, S. Girard, M. Gautheron, D. Gourdant
samedi		
disponible à distance	A. Oddon, V. Beillard	A. Oddon, V. Beillard
dimanche		
disponible à distance	D. Gourdant, F. Karagiannis	V. Beillard

Dates à retenir :

Conseils municipaux (1^{er} vendredis du mois) : 8 août, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre

Comité de pilotage des élus référents (les jeudis) : 23 août, 11 septembre, 25 septembre, 9 octobre, 23 octobre, 13 novembre, 11 décembre, 18 décembre

Remerciements aux relecteurs :

4 habitants de Saillans, Guillemette Thevenet, Pascal Denavit, Christian Larcher et Jean-François Perrot font ce travail essentiel de chercher les erreurs grammaticales et les fautes d'orthographe. Nous tenons à les en remercier au nom de toute l'équipe car il y a vraiment de quoi s'occuper... entre les messages, les courriers envoyés, les comptes-rendus... Contactez-nous, si vous aussi, avez quelques compétences et quelques disponibilités.

Dans les prochaines lettres d'info municipale

- La numérotation des rues à Saillans
- Etat civil, tout ce qu'il faut savoir
- Le périscolaire devient compétence communal
- Présentation des employés municipaux et de Caroline Postaire, nouvelle secrétaire de Mairie
- L'intercommunalité

Secrétariat et services

Mairie de Saillans

Place Maurice Faure 26340 SAILLANS

Tél. 04 75 21 51 52

Courriel : mairie-saillans@wanadoo.fr

www.mairiedesaillans26.fr

Horaires d'ouverture secrétariat :
du lundi au vendredi de 9h à 12h

Garde champêtre principal

Olivier YRLES

police.municipale.saillans@orange.fr

